

MOT DU PRÉSIDENT

Saint-Bruno-de-Montarville, le 14 décembre 2016 - Les années se suivent et se ressemblent. Nous terminons celle-ci, encore écorchés par la loi 15 (PL 3) sur les régimes de retraite, que nous voilà encore plongés dans le drame avec une loi 24 (PL 110) tout aussi infâme qui nous privera de notre droit le plus cher de négociation: *la bonne foi et le temps nécessaire et essentiel pour en arriver à un règlement final et honorable*. Qu'on se le dise: ce gouvernement libéral à Québec n'a rien d'honorable. Il répond au calendrier politique de certains maires matamores bien connus qui salivent à vouloir piger dans les poches de leurs salariés afin d'améliorer leurs chances de réélection en novembre 2017. On repassera pour le respect de la démocratie et de notre droit à se faire respecter.

Je me dois de revenir sur la loi 15 sur les régimes de retraite, car un autre chapitre peu édifiant a été franchi le 8 décembre dernier. Alors que plusieurs de vos officiers syndicaux assistaient à la séance du Conseil d'agglomération ce jour-là, séance à laquelle j'ai pris la parole en appui aux retraités, les élus des Villes de l'agglomération de Longueuil ont pris la décision de couper l'indexation des retraités, pour ceux qui ont décidé ou prévu de prendre leur retraite avant le 12 juin 2014. Cette indexation sera partiellement coupée et même totalement abolie dans certains cas, et ça, de façon irrémédiable. C'est ce qu'on appelle briser un contrat. Il est important de préciser cependant que ce vote des maires n'a pas été unanime, car celui de Boucherville, Monsieur Jean Martel, s'y est opposé, ne se ralliant pas à ses collègues. Il faut saluer ici son courage, évitant de sombrer dans le populisme facile et antisyndical de l'Union des Municipalités du Québec (UMQ).

Un mot maintenant sur la loi 24, venant charcuter les relations de travail dans le domaine municipal. En fait, il faudrait résumer ça en deux mots: **MISSION IMPOSSIBLE!**

En effet, des délais inconcevables ont été introduits à la loi, rendant la négociation multiple ingérable, on parle ici de 9 conventions collectives à négocier simultanément sur tout le territoire de l'agglomération. L'objectif: nous mettre de la pression, bâcler les tables de négociation, épuiser nos officiers dans un étau littéralement étouffant. Le plus scandaleux dans cette loi, c'est la disparition du Ministère du Travail comme agent de conciliation et de médiation pour le milieu municipal, car c'est le Ministère des Affaires Municipales (MAM) qui prendra en main les différends rencontrés aux tables de négociation. Le drame dans tout ça c'est que le MAM n'est pas un interlocuteur objectif et que la balance penchera inévitablement en faveur des villes.

Nous avons pourtant prouvé que la négociation, ça fonctionne. On l'a vu à Saint-Lambert et puis à Brossard tout récemment. On a pris le temps de bien faire les choses, sans pour autant étirer la négociation.

Les prochains mois seront exigeants pour tous les officiers syndicaux composant vos comités de négociation. Il faudra redoubler d'efforts. Ils auront besoin de votre appui. Votre conseiller syndical, Dominic Laforest, en remplacement d'Anne Boulet que nous saluons chaleureusement, lui souhaitant un prompt rétablissement, aura tout un défi de logistique dans les prochains mois. C'est sans parler de l'arbitrage qui a cours actuellement sur les quatre (4) tables de négociation des régimes de retraite en vertu de la loi 15. Veuillez prendre note que des assemblées spéciales pourraient se produire d'ici les prochaines semaines si des ententes de principe se confirmaient aux tables en question. Aucun répit pour la défense de vos droits, soyez-en assurés.

Sur un autre front, celui de la gouvernance syndicale, je ne peux passer sous silence et avec une réelle satisfaction, la résolution que vous avez appuyée très fortement lors de l'Assemblée générale du 14 novembre dernier. Cette résolution vise à redonner le pouvoir à l'Assemblée générale sur toute décision concernant la modification à la politique de remboursement des dépenses syndicales qui était jusqu'à tout récemment l'apanage exclusif du Conseil exécutif. Il fallait mettre de l'ordre dans l'attribution de certains bénéfices tout en respectant la fiscalité. C'est un geste de démocratisation de votre syndicat et vous devez en être fiers.

Comme je le précisais plus haut, les négociations sont ou seront au rendez-vous très bientôt, car les préparatifs de consultation doivent supporter notre action syndicale. Je vous suggère fortement de contacter vos vice-présidentes et vice-présidents locaux afin d'en savoir plus sur le calendrier des prochaines semaines, pour qu'ils puissent vous tenir au courant des étapes à franchir pour en venir à un résultat le plus imminent possible, pour chacune de vos conventions dont la date d'expiration est effective ou sur le point de l'être, compte tenu du calendrier imposé par la loi 24.

En raison de la perte de quorum lors de l'Assemblée générale du 14 novembre dernier, des postes à combler, de renouvellement ou de fin de mandat de vice-président ou de délégué, pour lesquels des élections devaient avoir lieu, le seront dans le cadre d'Assemblées locales (par ville) qui se dérouleront en janvier ou février 2017. Vos officiers locaux ont été sollicités à cet effet et vous devriez recevoir des convocations très bientôt. Ces assemblées seront également l'occasion de vous préciser les dernières nouvelles sur l'état de la négociation de vos conventions collectives locales, s'il y a lieu. Nous vous encourageons à y participer en grand nombre.

Heureusement qu'il existe occasionnellement des répit dans la vie pour reprendre contact avec la réalité humaine. Le temps des fêtes est l'un de ceux-là. Cependant, il n'est pas normal que ce contact fasse défaut, il devrait être permanent. Le premier de nos soucis est de nous faire respecter, humaniser des relations de travail qui le sont de moins en moins, certains employeurs vous rendant la vie plus difficile. Plus le temps passe, pire devient la réalité quotidienne. Le syndicat a le devoir de travailler pour maintenir un climat favorable et nous devons toujours avoir en tête ce principe sans quoi nous serons jugés et condamnés à perdre notre influence dans un monde en perpétuel changement. Nous devons redoubler d'effort pour nous y engager pleinement. C'est un fait que nous traversons une période tumultueuse et un syndicalisme à l'écoute de ses membres est gage de réussite. Chaque officier et officière syndicale a un devoir immense, il ne suffit que de le mettre de l'avant en tout temps.

Nous sommes, pour la très grande majorité d'entre nous, sur le point de faire une pause. C'est pleinement mérité, pour toutes et tous. Je terminerai sur cette note traditionnelle, en vous souhaitant de prendre un temps de réflexion sur les valeurs qui nous tiennent à cœur, pour en faire une résolution commune à tous. Prenez soin de votre famille, vos amis et vos êtres chers...et de vous aussi..

Joyeuses fêtes et bonne année 2017.



André Duval, président